

Rapport d'activités de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

2023

Table des matières

Introduction	4
I. Conseils d'administration	6
II. Evaluation des filières :.....	7
1. Rencontres avec les universités publiques	9
a. Contexte d'évaluation de l'offre de formation des universités publiques.....	9
b. Objectifs de l'évaluation de l'offre de formation des universités publiques	9
c. Critères d'évaluation.....	10
d. Déroulement de l'évaluation de l'offre de formation	11
e. Remarques d'ordre général	11
2. Bilan d'évaluation des filières	12
III. Demandes des autorisations.....	16
1. Demandes d'autorisation des universités privées.....	17
2. Demandes d'ouverture des établissements relevant des universités privées	17
3. Demandes d'ouverture des établissements ne relevant pas des universités	18
IV. Evaluation institutionnelle	19
1. Evaluation institutionnelle	19
2. Reconnaissance par l'Etat des établissements de l'enseignement supérieur privé	20
V. Activités diverses	21
1. Activités de la direction.....	21
2. Activités des divisions.....	25
VI. Conclusion.....	26



Introduction

Le rapport d'activité de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ) offre une vue d'ensemble des activités réalisées par l'agence, tout en mettant l'accent sur la mission principale, qui est d'assurer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc. En tant qu'organisme responsable de l'évaluation et de l'assurance qualité, l'ANEAQ s'efforce de contribuer activement à l'amélioration continue des filières de formation et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'au développement de la recherche scientifique.

L'une des missions essentielles de l'ANEAQ est de mener des évaluations approfondies des filières de formation, afin de s'assurer de leur pertinence, de leur conformité aux lois en vigueur notamment les cahiers des normes pédagogiques nationaux, et de leur adéquation avec les besoins du marché du travail. A cet effet, ce rapport servira à présenter le bilan de la vague d'évaluation des filières au titre de l'année 2023 ainsi que la synthèse des résultats de ces évaluations, qui reflètent l'engagement de l'ANEAQ envers la qualité du système de l'enseignement supérieur.

En outre, l'évaluation institutionnelle est également au cœur des missions de l'agence. Au cours de ce premier semestre, l'ANEAQ a entrepris des démarches visant à évaluer les établissements d'enseignement supérieur dans leur ensemble, en mettant l'accent sur leur gouvernance, leurs infrastructures, leurs programmes de recherche, et leur environnement pédagogique. Ces évaluations holistiques nous permettent d'identifier les forces et les faiblesses de chaque établissement, ainsi que les opportunités d'amélioration pour assurer un enseignement supérieur de qualité et de renommée.

Ce rapport mettra également en lumière les diverses activités relatives aux partenariats et à la coopération avec les autres acteurs du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à l'échelle national et international. Ces collaborations sont essentielles pour favoriser l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources, et l'enrichissement mutuel des compétences et des expertises.

En conclusion, ce rapport d'activité témoigne de l'engagement continu de l'ANEAQ envers la qualité, la pertinence, et l'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Tout en reconnaissant les défis qui l'attendent, l'ANEAQ continuera à œuvrer avec détermination pour renforcer son rôle en tant qu'organisme clé dans l'amélioration de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans notre pays.

I. 14^{ème} réunion Conseils d'administration

Le mercredi 03 janvier 2024 à 15 heures, s'est tenue la quatorzième réunion du Conseil d'administration de l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au siège du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à Hassan, Rabat. La réunion était présidée par Monsieur Abdelatif MIRAOUI, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

L'ordre du jour de cette réunion comprenait les points suivants :

- Approbation des procès-verbaux des réunions tenues le 22 septembre 2022;
- Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration ;
- Présentation du projet PACTE ESRIM 2030 par Monsieur le Ministre ;
- Présentation des états de synthèses audités par un commissaire aux comptes 2016-2022 ;
- L'exonération de paiements des demandes d'équivalences pour l'exercice 2023 ;
- Présentation du bilan d'évaluation institutionnelle ;
- Présentation du bilan d'évaluation filières de formation ;
- Présentation du bilan d'évaluation de l'offres de formations des universités ;
- Plan d'action de l'exercice 2024 ;
- Projet budget 2024 ;
- Arrêt de budget 2023 ;
- Diverses ;
- Projets de décisions.

Le ministre a ouvert la réunion par un mot de bienvenue aux membres du Conseil, puis a présenté l'ordre du jour pour approbation. Ensuite, le Directeur de l'Agence, M. BLAID BOUGADIR, a pris la parole pour présenter un rapport sur les activités de l'agence et ses réalisations pour l'année 2023, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des filières et l'évaluation institutionnelle. Il a également évoqué les différentes activités liées au partenariat et à la coopération qui ont concerné le fonctionnement de l'agence au cours de la même année, et enfin il a présenté le plan d'action 2024 de l'ANEAQ.

Monsieur Le Ministre a pris la parole pour présenter le projet PACTE-ESRI.

En ce qui concerne l'année 2023, le Directeur a présenté un bilan de répartition des filières selon l'enseignement supérieur public et privé, ainsi que des diplômes et des champs disciplinaires. Il a indiqué que jusqu'à présent, environ 2126 filières avaient été évaluées cette

année, incluant à la fois l'enseignement supérieur public et privé. En ce qui concerne l'évaluation institutionnelle pour l'année 2023, le Directeur a confirmé que trois établissements étaient en cours d'évaluation, car l'agence n'avait pas encore reçu les rapports d'autoévaluation des établissements proposées par les universités l'année précédente. En outre, l'agence attend les rapports de 25 établissements programmés pour cette session, dont 19 sont des établissements d'enseignement supérieur public et 06 des établissements d'enseignement supérieur privé.

Le Directeur a également abordé l'évaluation de 9 demandes soumises par des établissements d'enseignement supérieur privé en vue d'obtenir la reconnaissance par l'Etat ou son renouvellement. Ces demandes comprenaient 3 demandes de renouvellement et 6 nouvelles demandes de reconnaissance. Les résultats de cette évaluation ont été présentés devant la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur Privé.

Le débat au cours de cette réunion a porté sur les points suivants :

Décisions prises :

Le conseil d'administration a approuvé tous les points à l'ordre du jour, à savoir :

- L'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29/09/2023 ;
- L'approbation du Budget 2023 ;
- L'approbation du plan d'action 2024 ;
- L'approbation du changement du siège de l'ANEAQ.
- L'approbation d'un système de Labélisation ;
- L'approbation de la correction des articles 3 et 8 de la loi ;
- L'approbation de la publication du décret des représentant de l'Etat dans le conseil d'administration ;
- L'approbation changement de la décision conjointe pour la rémunération des experts ;
- L'approbation changement du statut du personnel ;
- L'approbation changement de l'organigramme ;
- L'exonération des demandeurs de l'équivalence déjà déposés et traités du paiement des frais de dossiers.

II. Evaluation des filières :

L'évaluation des filières de formation représente un pilier fondamental des missions de l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ). Cet exercice rigoureux et réfléchi joue un rôle essentiel dans l'amélioration continue de l'enseignement supérieur dans notre pays.

Au cœur de la démarche d'évaluation, l'ANEAQ est guidée par la conviction que l'excellence académique ne peut être atteinte que par une évaluation objective et approfondie des filières de formation. Par conséquent, l'ANEAQ considère cet exercice comme un levier puissant pour assurer la qualité, la pertinence, et la compétitivité des filières de formation offertes par les établissements d'enseignement supérieur.

Avant le lancement de la vague d'évaluation des filières de formation au titre de 2023, l'ANEAQ a entrepris une démarche proactive en tenant une série de réunions avec les douze universités publiques Marocaines dont l'objectif était d'étudier de manière approfondie l'ensemble de l'offre de formation des universités, en se concentrant particulièrement sur les établissements à accès ouvert.

Ces rencontres stratégiques ont permis à l'ANEAQ de mener un examen minutieux des projets de filières proposées par les universités, tout en accordant une attention particulière aux normes pédagogiques établies. L'agence s'est engagée à veiller à ce que ces projets de filières respectent les critères de qualité, d'excellence académique, et d'adéquation avec les besoins du marché du travail. En plus, ces réunions étaient pour objectif de prévenir la redondance des filières au niveau des mêmes établissements ainsi qu'au niveau des universités en général.

De plus, ces échanges ont également été l'occasion de s'assurer que les projets de filières proposés par les universités s'alignaient avec les orientations stratégiques de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, et de l'innovation définies au niveau national. L'ANEAQ a ainsi joué un rôle crucial en garantissant la cohérence globale des formations offertes et en soutenant la réalisation des objectifs fixés dans ces domaines stratégiques.

En effet, lors de ces réunions avec les universités dédiés à l'évaluation de l'offre de formation, des comités d'experts ont été mobilisés pour assister à ces rencontres stratégiques. Ces comités, constitués de spécialistes dans différents domaines académiques, ont joué un rôle essentiel dans le déroulement de ces rencontres et qui ont abouti à l'élaboration de rapports qui ont été le fruit d'une évaluation approfondie des projets de filières proposés par les universités. Les experts ont examiné chaque projet avec un regard critique, en tenant compte des normes pédagogiques nationaux, des besoins du marché du travail, des exigences nationales, ainsi que des orientations stratégiques de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, et de l'innovation.

1. Rencontres avec les universités publiques

a. Contexte d'évaluation de l'offre de formation des universités publiques

Dans le cadre de la concrétisation des orientations stratégiques du Plan d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème d'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030), qui s'aligne sur les priorités du programme gouvernemental et intègre les objectifs de la vision 2015-2030, portée par la Loi Cadre 51.17, et se nourrit des recommandations du nouveau modèle de développement (NMD), l'ANEAQ a organisé une série de rencontres avec les universités publiques marocaines afin de sensibiliser et accompagner les différentes instances de régulation de l'université pour :

- La mise en place du nouveau modèle pédagogique axé sur le numérique et les innovations pédagogiques ;
- L'intégration des modules linguistiques et des power Skills (compétences transversales, digitales), au même titre que les compétences disciplinaires ;
- L'amélioration des modes d'enseignement y compris par alternance entre l'université et l'environnement socioéconomique ;
- La promotion de la recherche scientifique à travers la mise en place de nouveaux critères et standards internationaux.

b. Objectifs de l'évaluation de l'offre de formation des universités publiques

La présente évaluation de l'offre de formation conduite par l'ANEAQ vise à :

- Encourager les universités à concevoir et développer des filières prometteuses ;
- Mettre en place une bonne gouvernance des formations qui visent à mutualiser les ressources et à tirer le meilleur profit du potentiel académique ;
- Accompagner les universités dans la mise en place d'un système d'assurance qualité interne ;
- Encourager les formations qui s'inscrivent dans le cadre de partenariat avec le monde socioéconomique ;
- Encourager la multidisciplinarité des formations ;
- Ouvrir un débat sur les défis rencontrés par les différentes parties prenantes du secteur de l'enseignement supérieur ;
- Responsabiliser davantage les instances de régulation de l'université dans l'approbation des projets de filières de formation.

c. Critères d'évaluation

Cette évaluation porte essentiellement sur les critères suivants :

- L'adéquation de l'offre de formation avec les orientations stratégiques de l'enseignement supérieur ;
- L'inscription des universités aux spécificités régionales et au positionnement dans le contexte ;
- La cohérence de la formation (intitulé, contenu, modules, parcours...) ;
- Le partenariat avec le monde socioéconomique ;
- La réponse des formations aux enjeux contemporains ;
- L'ouverture sur des perspectives internationales et à la mobilité des étudiants ;
- La faisabilité des formations en termes de disponibilité des ressources humaines et matérielles ;
- Le respect des troncs communs nationaux ;
- L'interdisciplinarité de l'offre ;

- La proposition de contenus pédagogiques innovants inscrits dans la vision stratégique de l'université ;
- La justification du choix des parcours d'excellence proposées et leur inscription dans une démarche prospective de formation et de recherche.

d. Déroulement de l'évaluation de l'offre de formation

Des comités d'Experts ont été nommés par Monsieur Le Directeur de l'ANEAQ pour entamer des réunions avec les différents responsables des universités publiques marocaines (Présidents, Vice-présidents, Chefs des établissements et Chef de division de Formation). L'objet est de discuter séance tenante de la pertinence et la qualité de l'offre de formation dont le fichier est transmis auparavant aux experts.

Les réunions se sont déroulées selon le planning suivant :

Date	Université	Heure
Mercredi 14 mai 2023	UM5	09H00
Jeudi 25 mai 2023	UCD	09H00
Lundi 05 juin 2023	USMBA	09H00
Lundi 05 juin 2023	UHP	14 H00
Mardi 13 juin 2023	USMS	11 H00
Mardi 13 juin 2023	UIT	15 H00
Mercredi 14 juin 2023	UIZ	09H00
Mercredi 14 juin 2023	UCA	14 H00
Jeudi 15 juin 2023	UMI	10 H00
Jeudi 15 juin 2023	UMP	14 H00
Vendredi 16 juin 2023	UAE	09H00
Vendredi 16 juin 2023	UH2	15 H00

e. Remarques d'ordre général

- Il est vrai que l'offre se limitant aux licences, ne permet pas de disposer du projet global de formation de l'Université.
- L'offre est présentée par établissement. La vision « université » est absente. Les établissements proposent une série de filières sans lien entre elles et sans vision propre à chaque établissement. Ceci est « normal » vu que l'exercice est nouveau et le temps non suffisant pour aborder un tel changement fondamental au niveau des débats des instances de l'université et des établissements.
- Un travail de fond est nécessaire pour optimiser les moyens humains et matériels et mieux redéfinir les objectifs de l'offre de formation de l'université. Cela nécessite aussi que les filières deviennent rattachées à l'université et non à l'établissement et pourquoi pas plus tard envisager des filières interuniversitaires.
- En d'autres termes, il sera intéressant dorénavant de promouvoir une réflexion par université sur l'offre par grand champ disciplinaire après restructuration. L'université devra se débarrasser de la vision facultaire.
- Il serait souhaitable dans le cadre de la contractualisation de disposer d'une vision globale de l'université vs vision d'établissements, et d'axes stratégiques à développer pour se différencier. Cette vision serait le résultat des débats et de recommandations des instances et aboutira à des décisions des Conseils d'Universités (CU).
- L'offre globale telle que présentée par établissement devrait être le résultat d'un rapport d'autoévaluation des filières anciennes et actuelles, détaillant en particulier les points forts et ceux à améliorer.
- Il est enfin important de respecter les critères du référentiel ANEAQ (domaine Formation).

2. Bilan d'évaluation des filières

Au fil du premier semestre de l'année 2023, l'ANEAQ s'est engagée à promouvoir l'excellence et l'efficacité de l'enseignement supérieur, en mettant l'accent sur l'évaluation continue des filières de formation. Dans cet esprit, ce rapport d'activité présente fièrement le bilan d'évaluation des formations effectuées au cours de ladite période.

L'évaluation des formations constitue une pierre angulaire dans les missions, car elle permet d'assurer la qualité, la pertinence et l'adaptabilité des cursus offerts par les établissements d'enseignement supérieur. Grâce à une démarche rigoureuse et objective, l'ANEAQ vise à identifier les forces à consolider, les faiblesses à corriger et les opportunités d'amélioration, dans le but ultime d'offrir aux étudiants des parcours d'études de haut niveau, en phase avec les exigences du monde contemporain.

Cette section du rapport présente le bilan d'évaluation des formations, fruit du travail collaboratif entre l'ANEAQ, les établissements d'enseignement supérieur publics et privés, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation et les experts de l'ANEAQ.

➤ Filières par type (Public/Privé)

Public	1551
Privé	575
Total	2126

➤ Filières traitées (Public/Privé)

• Total traité public

Total Traité (Public)	1489
Favorable /FR	1131
Nécessitant la satisfaction des conditions	188
Défavorable	6
En cours (Evaluation + Vérification)	139

• Total traité privé

Total traité (Privé)	572
Favorable	213
Favorable avec Recommandations	117
Nécessitant la satisfaction des conditions	175

Défavorable	13
En cours (Evaluation + Vérification)	88

➤ **Public**

- **Nombre des filières par université et ENRPU**

Université/Etablissement	Nombre des filières
Université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan	137
Université Cadi Ayyad de Marrakech	110
Université Chouaib Doukkali d'El Jadida	89
Université Hassan Premier de Settat	57
Université Hassan II de Casablanca	196
Université Ibn Tofail de Kenitra	107
Université Ibn Zohr d'Agadir	172
Université Mohammed 1er d'Oujda	177
Université Mohammed -V de Rabat	153
Université Moulay Ismail de Meknès	90
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès	138
Université Sultan Moulay Slimane de Béni-Mellal	81
ENRPU	44
TOTAL	1551

- **Nombre des filières par diplôme**

Diplôme	Nombre des filières
Licence	961
Licence parcours d'excellence	104
LST	10
Diplôme d'ingénieur d'état	29
DUT	30
Diplôme de docteur en médecine	12
Diplôme de docteur en médecine dentaire	01
Diplôme de docteur en pharmacie	02
Diplôme de docteur en médecine vétérinaire	01
Diplôme du Cycle supérieur de l'ISEM	02
Diplôme du Cycle Supérieur de ISITT	02
Diplôme d'ENCG	01
Diplôme d'interprète	01
Diplôme traducteur	04
AP	01
Diplôme de l'école Nationale Supérieure d'Art et de Design	01
DIPLÔME DES MÉTIERS D'ART ET DE DESIGN	02
Master	87

MS	43
MST	08
Doctorat	249
TOTAL	1551

➤ **Privé :**

- Nombre des filières par université et par établissements privés**

Université/établissements	Nombre des filières
Etablissements privés	305
Université Atlantique UNA	08
Université Internationale de Rabat	34
Université Internationale de Casablanca	34
Université Internationale d'Agadir	22
Université Euro-méditerranéenne de Fès	26
Université Mohammed VI des Sciences de la Santé	41
Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé	15
Mundiapolis Université Privé	16
Université Mohammed VI Polytechnique	18
Université Privée – Marrakech Tensift El Haouz	34
Université Privée de Fès	16
Université Privée des Sciences de la Santé d'Agadir	06
TOTAL	575

- Nombre des filières par diplôme**

Diplôme	Nombre des filières
Années Préparatoires	33
2 ans après un diplôme "Bac+3ans" (fondamental)	15
2 ans après un diplôme "Bac+3ans" (professionnel)	25
3 ans après "2 Années Préparatoires"	22
Diplôme des ENCGs	03
Bac + 3 ans	206
Bac + 3 ans (S5/S6)	01
Diplôme d'Architecte	02
Diplôme de spécialité médicale	17
Diplôme de docteur en médecine	09
Diplôme de docteur en médecine dentaire	05
Diplôme de docteur en pharmacie	04
Diplôme National de Spécialité d'Odontologie	07
Diplôme d'ingénieur d'état	23

Doctorat	23
Licence	145
Master	17
Master spécialisé	18
TOTAL	575

Le bilan présenté ici est le fruit d'un processus évaluatif minutieux, qui a mobilisé le personnel de la division d'évaluation des formations au sein de l'ANEAQ et des experts issus de différents champs disciplinaires. Ensemble, ils ont œuvré pour évaluer l'efficacité des filières de formation et l'adéquation de celles-ci aux orientations stratégiques de l'enseignement supérieur au Maroc.

L'ANEAQ espère que ce bilan d'évaluation des formations constituera un outil essentiel pour soutenir les décisions stratégiques, l'amélioration continue des cursus et l'élaboration de politiques éducatives éclairées. Il témoigne de son engagement envers la transparence, la redevabilité et l'élévation constante des normes de qualité dans l'enseignement supérieur.

III. Demandes des autorisations

L'ANEAQ s'est engagée tout au long de cette période à assurer une régulation équilibrée et transparente du paysage de l'enseignement supérieur privé. Dans le cadre de sa mission d'évaluation et d'assurance qualité, l'agence est honorée de présenter dans cette section du rapport d'activité, une vue d'ensemble détaillée des demandes d'autorisations émanant des universités et établissements privés.

Face à l'évolution dynamique des besoins et des aspirations de la société, l'enseignement supérieur privé joue un rôle essentiel dans la diversification et l'accessibilité des parcours éducatifs. Soucieuse de garantir l'excellence et la conformité des initiatives éducatives privées, l'ANEAQ s'engage à évaluer rigoureusement les demandes d'autorisations afin de promouvoir des institutions capables d'offrir des programmes de qualité, répondant aux normes académiques et professionnelles les plus exigeantes.

Cette section du rapport est le fruit d'un processus exhaustif d'évaluation, impliquant des experts chevronnés, des représentants des institutions d'enseignement supérieur, ainsi que des parties prenantes clés du secteur éducatif. Notre analyse approfondie s'appuie sur des critères d'évaluation objectifs, visant à évaluer la pertinence des projets pédagogiques, la qualité des infrastructures, le corps professoral, ainsi que la capacité des établissements à répondre aux besoins du marché de l'emploi et à soutenir la réussite des étudiants.

1. Demandes d'autorisation des universités privées

Date de la visite	Université	Etablissement
05/07/2023	Université Atlantique UNA	Atlantic Business School Privée ABS
		Faculté Privée de droit et des Sciences Politiques -UNA
		Atlantic Engineering School Privé
07/07/2023	Université Privée des Sciences de la Santé d'Agadir	Faculté des Sciences Infirmières et Techniques de Santé
		Ecole de Génie Biomédical
		Faculté de Médecine
		Faculté de Pharmacie

2. Demandes d'ouverture des établissements relevant des universités privées

Date de la visite	Université	Etablissement
05/07/2023	Université Euro-méditerranéenne de Fès	Faculté Euromed des Sciences Infirmières et Techniques de Santé
		Faculté Euromed de Médecine Dentaire
06/07/2023	Université Privée – Marrakech Tensift El Haouz	Ecole Privée d'Architecture de Marrakech
		Faculté Privée de Médecine Dentaire de Marrakech
		Faculté Privée de Pharmacie de Marrakech
21/ 06/2023	Université Privée de Fès	Faculté de Médecine Dentaire UPF Privée

3. Demandes d'ouverture des établissements ne relevant pas des universités

Date de la visite	Etablissement
22/06/2023	Ecole Arts et Métiers Campus de Rabat
07/07/2023	Ecole Supérieure des Sciences et de l'Ingénierie Bouregreg

IV. Evaluation institutionnelle

Au sein de l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ), l'évaluation institutionnelle occupe une place centrale dans sa mission d'assurer un enseignement supérieur de qualité et de renommée. Cet axe d'évaluation, vaste et essentiel, englobe trois composantes majeures, à savoir l'évaluation institutionnelle elle-même, la reconnaissance par l'État des établissements de l'enseignement supérieur privé, ainsi que l'autorisation d'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement supérieur privé.

L'évaluation institutionnelle constitue un processus exhaustif et holistique visant à analyser la performance globale d'un établissement d'enseignement supérieur suivant les cinq domaines stipulés par le référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur. Cette évaluation dépasse la simple évaluation des filières de formation et se focalise sur l'ensemble de l'institution, incluant sa gouvernance, ses ressources humaines et matérielles, son infrastructure, ainsi que ses politiques et procédures administratives.

La reconnaissance par l'État est une étape cruciale pour tout établissement d'enseignement supérieur privé souhaitant opérer dans le cadre légal et bénéficier du soutien institutionnel. L'ANEAQ joue un rôle déterminant dans ce processus, en évaluant si les établissements candidats répondent aux critères et aux normes établis par les autorités compétentes. Cette reconnaissance est la preuve que l'établissement respecte les exigences légales et qu'il est en mesure de délivrer des diplômes et des certifications officielles, conférant ainsi une crédibilité et une valeur nationale et internationale à ses formations.

1. Evaluation institutionnelle

Au cours de l'année 2023 et suit à la note ministérielle n° 010/142 du 11 mai 2021 relative à l'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur, la vague de l'évaluation institutionnelle a connu l'évaluation d'un seul établissement de l'enseignement supérieur public et il s'agit de la faculté des sciences et techniques d'Al Hoceima relevant de l'Université

Abdelmalek Essaâdi, à laquelle le comité d'experts de l'ANEAQ s'est rendu en date du 16 et 17 mai 2023.

2. Reconnaissance par l'Etat des établissements de l'enseignement supérieur privé

La reconnaissance par l'État des établissements d'enseignement supérieur privé est un processus crucial pour assurer la qualité de l'enseignement dispensé, la crédibilité des diplômes délivrés, et la protection des droits des étudiants. Dans ce contexte, l'Agence Nationale d'Évaluation et d'assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ) a joué un rôle prépondérant en évaluant et en traitant les dossiers des établissements privés cherchant à obtenir la reconnaissance par l'Etat.

Au cours de la vague 2023, l'ANEAQ s'est penchée sur les dossiers de neuf établissements d'enseignement supérieur privé, implantés dans quatre villes du royaume tel qu'illustré par le tableau ci-après. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de garantir un enseignement de qualité et de promouvoir la diversification de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire national.

Etablissement	Année	Ville	Type de demande
Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur en Informatique de Gestion et en Informatique Industrielle	2023	Tanger	Nouvelle demande
Ecole des Nouvelles Sciences et Ingénierie	2023	Tanger	Nouvelle demande
Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion des Affaires	2023	Tanger	Nouvelle demande
Ecole Supérieure de Génie Civil & des Nouvelles Technologies	2023	Meknès	Nouvelle demande
Ecole Supérieure des Sciences Economiques et de Management	2023	Casablanca	Nouvelle demande
Ecole Supérieure des Sciences de Santé	2023	Casablanca	Nouvelle demande
Ecole Supérieure de Management et de Gestion des Ressources Humaines	2023	Casablanca	Nouvelle demande
Ecole Supérieure des Multimédia, Informatique	2023	Casablanca	Nouvelle demande
Ecole privée des Hautes Etudes Comptables et Financières	2023	Fès	Nouvelle demande

V. Activités diverses

Au cours de la période couverte par ce rapport d'activité, ANEAQ a poursuivi son engagement inébranlable envers l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. Outre ses initiatives centrales, l'ANEAQ s'est investie dans une variété d'activités diverses, visant à renforcer son impact positif et à favoriser un environnement propice au développement du système de l'éducation et de la formation en général et ce à travers son implication dans les initiatives régionales et internationales en relation avec l'éducation et la formation et l'enseignement supérieur en particulier.

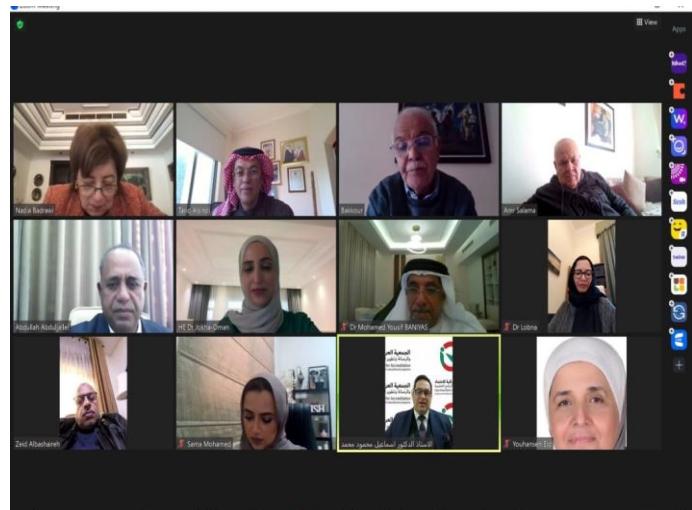
Au sein de cette section, nous mettons en lumière les événements, projets et partenariats auxquels l'ANEAQ a contribué tout au long de cette période. Ces activités variées reflètent son engagement à explorer de nouvelles voies, à innover et à répondre aux besoins changeants de du système de l'enseignement supérieur.

Dans cette section, nous nous attarderons sur les diverses activités dont l'agence a fait partie que ça soit celles de la direction ou celles des différentes composantes de l'agence.

1. Activités de la direction

• 21 janvier 2023

Participation du directeur de l'ANEAQ, Monsieur El Mokhtar BAKKOUR, à la réunion du Conseil d'Administration du Réseau Arabe d'Assurance Qualité, qui s'est tenu par visioconférence. Cette réunion s'est focalisée sur le projet de reconnaissance des instances d'accréditation et d'assurance qualité aux pays arabes et le registre des experts d'assurance qualité ainsi que les travaux de 5ème conférence du réseau.



- **6 février 2023**

Participation de monsieur le directeur, El Mokhtar BAKKOUR, à la conférence d' « évaluation parlementaire des politiques publiques : fondements et pistes d'amélioration », organisée par la chambre des conseillers.



- **8 mars 2023**

Le directeur de l'agence, Monsieur El Mokhtar BAKKOUR, a présidé une cérémonie au siège de l'agence auprès des femmes employeuses de l'agence à l'occasion de la journée mondiale de la femme.



- **27 mars 2023**

Le directeur de l'ANEAQ, M. El Mokhtar BAKKOUR, a tenu une réunion avec l'ordre des ingénieurs du Québec, dont le but était de présenter les formations d'ingénieurs dispensées au Maroc.



- **28 mars 2023**

Le directeur de l'agence, M. El Mokhtar BAKKOUR, a tenu une réunion à distance avec son contrepartie britannique, le directeur de l'agence britannique d'assurance qualité, M. Eduardo Ramos, en présence de la directrice du British Council au Maroc, Mme



Alexandra BALAFREJ. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du partenariat liant les deux agences pour donner suite à la signature du mémorandum d'entente en date du 28 mars 2022.

- **30 mai 2023**

Le directeur de l'ANEAQ, M. El Mokhtar BAKKOUR, a accueilli au siège de l'agence à Rabat, M. Hanafi Tessa, Directeur des services d'immigration - Afrique. Bureau du Québec à Rabat et M. Attaché à la Promotion et à la Prospection - Bureau du Québec à Rabat. À cette occasion, monsieur le directeur a fait une présentation à propos des missions de l'ANEAQ et de son rôle dans la promotion de la qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.



- **Rencontres avec les universités**

Le directeur de l'agence, M. Blaïd BOUGADIR, a tenu une série de rencontres du 13 au 16 juin 2023 avec les douze universités publiques. L'objectif de ces réunions était d'étudier de manière approfondie l'offre de formation des universités, en se concentrant particulièrement sur les établissements à accès ouvert.



2. Activités des divisions

- **20 juin 2023**

Dans le cadre de la mise en place de la réforme pédagogique de l'enseignement supérieur, notamment la formation doctorale, le chef de division d'évaluation des formations, M. Nabil GHARBI, a tenu une réunion de travail au siège de l'agence, avec le chef de division de coordination de la recherche universitaire, M. Abderazak



CHAHBOUNE, en présence des deux chefs de services relevant de la division d'évaluation des formations. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des formations doctorales suivant la réforme des CNPNs relatifs au cycle doctoral dans le cadre du PACTE ESRI 2030 visant la promotion de la recherche scientifique et l'innovation au sein de l'université marocaine.

VI. Conclusion

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives pour l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur. Durant cette période, l'ANEAQ a poursuivi sa mission essentielle consistant à évaluer et assurer la qualité de l'enseignement supérieur au Maroc. Ce rapport d'activité témoigne des efforts soutenus et des résultats obtenus par l'agence dans le cadre de cet engagement.

En 2023, l'ANEAQ a également renforcé son engagement en matière d'assurance qualité, en encourageant les établissements d'enseignement supérieur à mettre en œuvre des processus d'amélioration continue.

Néanmoins, malgré ses accomplissements, l'ANEAQ reconnaît qu'il reste des défis à relever. L'année 2023 a permis d'identifier des domaines d'amélioration potentiels dans le domaine d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment avec la nouvelle réforme du système de l'enseignement supérieur (PACTESRI 2023).

En conclusion, l'année 2023 a été une année de progrès et de consolidation pour l'Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur. L'agence a poursuivi sa mission avec détermination, en veillant à la qualité et à la pertinence de l'enseignement supérieur dans notre pays. L'ANEAQ exprime sa gratitude envers toutes les parties prenantes qui ont contribué à la réalisation des objectifs communs. Elle s'engage à poursuivre ses efforts pour renforcer la qualité de l'enseignement supérieur et garantir un avenir prometteur pour les étudiants et la société dans son ensemble.